

Charte



Intégration

Chacun a le droit de participer à l'entraînement.

Chacun a le droit d'être accepté tel qu'il est.

Le gymnaste s'engage à accepter ses différents coéquipiers.

Chacun a le droit d'être traité de manière égale.

Aucune forme de violence, physique ou psychique, ni aucune forme d'exploitation ne peut être tolérée. Il faut être vigilant, sensibiliser et intervenir à bon escient. (Aucun vilains mots, insultes, etc.)

Partage / plaisir

Le sport est un moment de partage, d'échange, écoute les autres, de fair-play.

Le gymnaste s'engage à participer au cours et à s'amuser.

Responsabilité / Attitude

Le gymnaste se conforme aux directives des moniteurs.

Le gymnaste respecte ses moniteurs, ses juges, ses camarades, etc.

Le gymnaste s'engage à être présents aux entraînements et faire preuve de dynamisme. Il respecte les horaires et annonce son absence à son entraîneur.

Le gymnaste s'engage à ranger et « soigner » le matériel des salles, nettoyer après son passage et respecter le concierge.



Concours et obligation

Les gymnastes participent aux divers concours proposés sur inscription. Toute absence non-justifiée sera facturée au montant de l'inscription du concours, sauf avis médical.

Le bénévolat est indispensable au bon fonctionnement de la société. Il fait partie intégrante de l'engagement des membres. Chaque membre actif est tenu de répondre positivement, sauf imprévu, aux diverses sollicitations et convocations.

Autres

Le gymnaste assume ce qu'il fait.

Le gymnaste peut à tout moment prévenir un adulte d'un comportement inadapté.

Le gymnaste peut recevoir de la part de son moniteur les soins de base (crèmes, y compris arnica).

Le gymnaste peut être pris en photo lors des entraînements et des concours. Celles-ci seront publiées sur le site internet, les réseaux sociaux et les journaux : tel que la Broye et le Républicain.



Charte adulte



Esprit d'équipe et convivialité

Le moniteur participe activement à la bonne ambiance du groupe.

Il travaille en collaboration avec les autres moniteurs dans un esprit d'entraide.

Le moniteur s'engage à traiter de manière égale l'ensemble du groupe.

Aucune forme de violence, physique ou psychique, ni aucune forme d'exploitation ne peut être tolérée. Le moniteur doit être vigilant, sensibiliser et intervenir à bon escient. (Aucun vilains mots, insultes, etc.)



Partage / plaisir

Le sport est un moment de partage, d'échange, écoute les autres, de fair-play.

Le moniteur s'engage à participer à l'entraînement et à transmettre ses connaissances.

Responsabilité / Attitude

Le moniteur est un **exemple**, il respecte ses gymnastes, les juges, les groupes suivants, etc. Il **effectue** avec les gymnastes **le montage et les démontages** du matériel.

Le moniteur s'engage à être présents aux entraînements et faire preuve de dynamisme. Il respecte les **horaires**, annonce son absence et trouve un remplaçant.

Les moniteurs s'engagent à ranger et « soigner » le matériel des salles, nettoyer après son passage, respecter le concierge et transmettre au comité s'il y a des déprédations (blessure, matériel cassé, etc.), fermer à clé les locaux.

Le moniteur transmet les informations par écrit aux gymnastes.

Le moniteur vient en tenue de sport.

Le moniteur sensibilise les gymnastes aux matériels mis à disposition.

Il accompagne les gymnastes durant l'entier de l'entraînement et veille à la sécurité.

Obligation

Le bénévolat est indispensable au bon fonctionnement de la société. Il fait partie intégrante de l'engagement des membres. Chaque moniteur est tenu de répondre positivement, sauf imprévu, aux diverses sollicitations et convocations.



Le moniteur est responsable des gymnastes pendant et après l'entraînement. Lors d'accident, il s'occupe du gymnaste.

Le moniteur veille à la sécurité de tous les gymnastes, assure le matériel et l'utilise à bon escient.

Le moniteur intervient rapidement en cas de comportement dangereux ou inadapté.

Le moniteur s'engage à se former pour progresser dans son rôle.

Autres

Le moniteur assume ce qu'il fait et ce qu'il dit.

Le moniteur peut à tout moment prévenir le comité de comportement inadapté dans son groupe.

Le moniteur peut donner à son gymnaste les soins de base (crèmes, y compris arnica).



Le moniteur peut être pris en photo lors des entraînements et des concours. Celles-ci seront publiées sur le site internet, les réseaux sociaux et les journaux : tel que la Broye et le Républicain.

Le moniteur doit être à l'image de la société lors de concours.

Les téléphones portables restent dans les sacs/caisse durant l'entier de l'entraînement. Aussi au concours.